



## Compte rendu de la réunion de quartier n°1 du 15 mars 2011

### La réunion a démarré à 20h15

Etaient présentes à cette première réunion : 15 personnes.

Les élus présents sont : Aude Bristot- Corinne Rullo – Alain Courtois- Joël Meillat – Emmanuel Arnol- Christian Tarer-

Monsieur Alain Mathieu – Directeur des services techniques

### Intervention de Aude Bristot

Comme lors des autres réunions, l'invitation avait été doublée par courriel et par courrier pour les volontaires ayant donné toutes leurs coordonnées.

La réunion a commencé par un rappel rapide de la 1<sup>ère</sup> Maire adjointe en charge de la démocratie locale et de la vie des quartiers (Aude Bristot), de ce que doit être l'esprit des comités de quartier, volonté de Monsieur le Maire, dans un souci d'expression démocratique et afin que notre ville évolue positivement :

Ces comités de quartier sont avant tout :

- Un lieu de libre expression, dans un esprit constructif, démocratique, participatif, en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique.

Chacune des personnes présentes s'est engagée à contribuer à la sérénité des débats, à respecter la liberté de parole ou de participation de chacun et à respecter la charte mise en place et jointe en annexe de ce compte rendu.

### 1<sup>er</sup> sujet traité : Les ordures ménagères et les encombrants

Intervenant : Joël MEILLAT

Rappel des nouvelles dispositions et priorité aux dépôts des objets en déchetterie.

Tri sélectif et passage particulier pour tous les produits dits polluants et toxiques.

Rappel : le passage pour le ramassage des végétaux est toutes les semaines au lieu de tous les 15 jours comme auparavant. D'autre part, les fagots sont autorisés et même conseillés.

Une tolérance est accordée aux personnes qui utilisent encore les sacs papier ou en plastique.

Concernant les poubelles de verre, le passage 1 fois par mois semble un délai trop court pour certains administrés.

Une demande est faite concernant les collecteurs et principalement pour les déchets de jardin. Il est demandé à ce que les bacs soient reposés correctement sur les trottoirs afin que les personnes à mobilité réduite ou les poussettes d'enfants puissent passer.

Nous transmettons ces remarques à la communauté d'agglomération qui a désormais en charge ce dossier sur les 3 communes : Draveil, Montgeron, Vigneux. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite.

## **2<sup>ème</sup> sujet traité : Plan local d'Urbanisme**

### **Intervenant : Christian TARER**

Rappel de la modification du POS en PLU.

Obligation prévue par la loi. Toutes les communes doivent se soumettre à cette règle. Cette opération n'est que le prolongement du POS avec des critères environnementaux.

L'objectif n'est pas d'exproprier ou de racheter des terrains mais de développer ENSEMBLE une nouvelle vision de Montgeron pour les 20 ans à venir.

Monsieur Tarer a fait un rapide rappel sur ce qu'est le droit d'expropriation et le droit de préemption. A noter que depuis 1995, Monsieur le Maire n'a procédé à aucune expropriation. Seules 6 préemptions ont eu lieu en zone ENS (Espace Naturel Sensible).

Aucun périmètre d'intervention n'a été fixé à Montgeron. Ce qui n'est pas le cas pour certaines villes avoisinantes.

Rappel : A ce jour, pour pouvoir construire une habitation sur un terrain privé et donc hors lotissement, la norme est de : 425 m<sup>2</sup>

Une convention a été passée avec l'EPF (organisme d'Etat) qui fixera 4 périmètres de veilles. Cette convention est fixée à 5 ans.

Des concertations auront lieu lors de réunions de quartier exceptionnelles auront lieu le : 26 avril à partir de 20h pour les quartier 1 et 2 et le 28 avril à partir de 20h pour les quartiers 3 et 4.

Lors de cette phase de transition les communes avoisinantes pourront donner leur avis.

**Questions et demandes diverses :**  
**Intervenant : Aude BRISTOT**

Rappel :

A la maison de l'environnement, les jeux sont accessibles aux enfants à partir de 6 ans.

Une nouvelle signalisation est prévue à l'entrée du parking de la médiathèque afin d'inciter les Montgeronnais à utiliser cet espace qui leur est réservé.

Nous ferons tout ce qu'il faut afin que les abords des écoles soient sécurisés. A ce titre, nous tenons à remercier vivement tous les volontaires qui participent chaque jour au Pédibus et ce afin que nos enfants puissent bénéficier de toute la sécurité pour se rendre à l'école.

**Nettoyage du talus SNCF du Moulin de Senlis :**

Le talus appartient à RFF (Réseau Ferré de France) qui malgré nos divers courriers reste muet. Nous incitons le comité de quartier à écrire pour soutenir nos demandes.

**Rétrocession de la rue René Haby :**

En cours : Monsieur Mathieu (DST) a en charge ce dossier et est en contact avec les différents acteurs.

**Signalisation de la rue René Haby :**

L'impasse du château existe bel et bien puisque les logements situés derrière le café de la République sont adressés « impasse du château ». Il est donc impossible de supprimer la plaque de rue.

**Statue des 3 Grâces :**

Un courrier a été envoyé aux différents acteurs et notamment à la poste pour leur demander de déplacer la boîte aux lettres

**Trottoir droit montant au lycée :**

Cette opération s'inscrit dans une démarche qui a pour but la mise en accessibilité du point d'arrêt de transport en commun des personnes à mobilité réduites.

Le quai en question a été mis aux normes dans le cadre des travaux de rénovation de la rue des bois fin 2010. La mise en œuvre d'un abri est prévue courant mai 2011. Les organismes financeurs : conseil général et STIF.

Les personnes présentes n'ayant plus de question est séance est clôturée à : 22h30